

La Présidente-directrice

**DÉCISION DFJM/DG/2023/50 DE LA PRÉSIDENTE DIRECTRICE
PORTANT NOMINATION DU REFERENT LAICITE ET DEONTOLOGUE DE
L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU MUSEE DU LOUVRE**

La Présidente-directrice de l'établissement public du musée du Louvre ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n°92-1338 du 22 décembre 1992 modifié portant création de l'Etablissement public du musée du Louvre ;

Vu le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de la présidente de l'Etablissement public du musée du Louvre ;

Vu le décret n°2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique ;

Vu la décision DFJM/DG/2023/48 portant création du référent déontologue de l'Etablissement public du musée du Louvre ;

Vu la décision DFJM/DG/2023/49 portant création du référent laïcité de l'Etablissement public du musée du Louvre ;

DÉCIDE

Article 1.

Madame Eva Duret est nommée référente déontologue et laïcité de l'Etablissement public du musée du Louvre pour une durée de trois ans.

Article 2.

L'administrateur général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet du musée du Louvre.

Article 3.

La présente décision entre en vigueur à compter de sa publication.

Fait à Paris, le 12 juin 2023

Laurence des CARS